

Interpellation des groupes SOC, AGT et VER - Nestlégate : La Police cantonale doit rendre des comptes

Développement

Les groupes socialiste, A Gauche toute ! et des Verts sont indignés par les récentes révélations rendues publiques par l'émission *Temps présent* du jeudi 12 juin 2008. L'infiltration jusqu'en 2004 par Securitas, sur mandat de Nestlé, du mouvement altermondialiste Attac qui effectuait un travail de recherche sérieux sur la multinationale constitue une violation des droits les plus élémentaires des libertés publiques en général et pourrait bien être constitutif de suites judiciaires. Ce type d'agissement suscite énormément d'inquiétudes quant à la liberté d'opinion dans notre pays et quant au contrôle secret qu'exercent de puissantes entreprises privées sur des associations, mouvements ou partis de gauche qui émettent un discours critique sur la pensée néolibérale.

La complicité de la Police cantonale montrée dans cette affaire est ressentie comme une démission totale des pouvoirs publics de leur mission de contrôle face à l'ingérence de pouvoirs privés face aux individus. Cette complicité s'appuie en outre sur un procédé de Securitas qui est illégal, car l'acquisition préventive d'informations est réservée exclusivement aux autorités de l'Etat, qui doivent en outre s'en tenir au cadre légal défini. Cette complicité est également dénoncée par la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP) qui affirme que *"Pour la FSFP, il est inconcevable que la police vaudoise, qui était au courant des investigations menées par Securitas, non seulement n'ait pris aucune mesure à leur encontre, mais encore qu'elle ait collaboré avec les responsables de cette entreprise."* (cf. communiqué de presse de la FSFP du 16 juin 2008).

Engagés comme Attac et de nombreux autres mouvements pour des manifestations pacifiques lors du G8 en 2003 et plus généralement contre les néolibéralisations, les partis de gauche du parlement demandent que toute la lumière soit faite sur les responsabilités respectives des deux entreprises et de la Police cantonale liées à cette affaire. Au nom des groupes socialistes, A gauche toute ! et des Verts, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- L'acquisition préventive d'informations n'est-elle pas réservée exclusivement aux autorités de l'Etat ?
- Quelles sont les raisons qui ont poussé la Police cantonale à violer à ce point la légalité, le principe de proportionnalité et d'opportunité et à autoriser Nestlé et sa mandataire Securitas à effectuer son infiltration entre 2003 et 2004 ?
- Quels sont le nombre et les types d'infiltrations effectuées sur les organisations de gauche entre 2002 et 2005 et dont la police a été informée ?
- La police a-t-elle transmis à Securitas des informations qu'elle détenait concernant les organisations infiltrées ? Si oui, de quel type d'informations s'agit-il ?
- De quelle manière sont traitées les informations données par Securitas à la police ?
- Ces échanges d'informations ont-ils encore lieu en 2008 ? Si oui, sous quelle forme et avec quelle justification ?
- Quel est le nombre de contrats signés par l'Etat avec des entreprises de sécurité privées ?
- Quelles sont les exigences de déontologie que pose l'Etat dans le cadre de ses relations contractuelles avec ces entreprises affairistes et douteuses ?

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Lausanne, le 16 juin 2008.

(Signé) Pour le groupe socialiste : Cesla
Amarelle ; pour le groupe A Gauche toute ! :
Jean-Michel Dolivo ; pour le groupe des Verts :
Jean-Yves Pidoux